

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

*Accueil des étudiants M2 contractuels alternants et des
lauréats des concours de recrutement*

Mardi 30 aout 2022

ORDRE DU JOUR

- INTERVENTION DE M. LE RECTEUR
- APPEL ET PRÉSENTATION
- MODALITES D'ORGANISATION DE L'ANNEE DE STAGE
textes officiels
- LA POSTURE ENSEIGNANTE
- CALENDRIER ET ÉCHÉANCES

BIENVENUE DANS L'ACADÉMIE, BIENVENUE DANS LE MÉTIER

En tant que professeur fonctionnaire stagiaire, vous avez réussi un concours difficile, exigeant et je vous en félicite. vous allez appréhender toutes les facettes du métier de professeur.

En tant que contractuel alternant grâce à la réforme de la formation initiale, vous devez construire peu à peu votre professionnalité pour réussir un concours rénové.

CONTEXTE : Vigilance crise sanitaire et besoin d'éducation physique pleine et entière

L'ÉQUIPE DE FORMATEURS

Responsable de formation

Franck DIETEMANN	fdietemann@unistra.fr
------------------	-----------------------

En cas d'urgence : 06.81.29.53.58

Formateurs à l'INSPÉ et chargés de mission d'inspection

Sophie HATIER	sophie.hatier@espe.unistra.fr
---------------	-------------------------------

Lucie ALBACH	lalbach@unistra.fr
--------------	--------------------

Christelle TRIO	christelle.trio@ac-strasbourg.fr
-----------------	----------------------------------

Marjorie ZOOG	marjorie.zoog@ac-strasbourg.fr
---------------	--------------------------------

Laurent COURNAPEAU	laurent.cournapeau@espe.unistra.fr
--------------------	------------------------------------

Formateurs à l'INSPÉ et chargés de mission d'inspection

Nadège LORENZON	
-----------------	--

Gérald MONNIER	
----------------	--

Sébastien CHANE-LAPP	
----------------------	--

Modalités d'organisation de l'année de stage

Année scolaire 2022-2023 - *Circulaire nationale du 13 juillet 2022 et circulaire rectorale du 31 août 2021*

- L'ensemble des fonctionnaires stagiaires bénéficie au cours de l'année scolaire d'une formation
- La vérification de la condition de diplôme préalable à la nomination est effectuée par les services académiques
- La formation des stagiaires est déterminée en fonction de leurs besoins : FSTG temps plein: 10 à 20 jours de formation – FSTG mi-temps : 220 à 250h
- Les quotités de services :
 - Les lauréats de l'agrégation d'EPS ont un service de 6 à 7 heures hebdomadaires d'enseignement complété par 3 heures indivisibles d'AS durant l'année scolaire.
 - Les lauréats du CAPEPS ont un service de 7 à 8 heures hebdomadaires d'enseignement complété par 3 heures indivisibles d'AS durant l'année scolaire.
 - Les M2 alternants ont un service de 6H auxquelles s'ajoute l'activité dédiée à l'organisation et au développement de l'association sportive de l'établissement, à hauteur de 3 heures pendant un trimestre. Il conviendra de veiller à ce que les heures consacrées à l'activité de l'association sportive se déroulent pendant la pause méridienne des jours de présence en établissements des contractuels alternants (à savoir les lundis et/ou vendredis) et non le mercredi.

GUIDE PRATIQUE

- **Procédure d'absence** (en établissement et en formation) Demande d'autorisation d'absence à adresser à l'E AFC par la voie hiérarchique (= sous couvert du chef d'établissement)
- **Contact RECTORAT** gestionnaire DPE :
 - De A à M : francoise.Frison@ac-strasbourg.fr 03 88 23 39 46
 - De N à Z : nicolas.Fazi@ac-strasbourg.fr 03 88 23 39 62
- **Contact INSPE** gestionnaire de formation :
 - Sylvie gross : sylvie.Gross@unistra.fr 03.88.43.82.32
 - Arnaud strub pour les questions administratives
- **Contact IA-IPR EPS** : ia-ipr.eps@ac-strasbourg.fr
- **INFORMATIONS À SUIVRE** : actualité textes officiels (s'abonner au B.O. et à la liste de diffusion académique (<http://www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/eps/>))

- > Inspection pédagogique régionale
- > Textes officiels / Programmes
- > Ressources pédagogiques
- > Ressources académiques
- > Formation / Concours internes
- > Sections sportives scolaires
- > Accueil des sportifs de haut-niveau
- > Les publics particuliers
- > Génération 2024
- > Sport scolaire
- > Plan du site et liens

Éducation physique et sportive

Actualités

→ Evolution du contexte sanitaire

Pour cette rentrée sociale 2022-2023, un nouveau cadre et mis en place. Il comporte un socle et 3 niveaux de protocole.

Le niveau retenu pour cette rentrée est le niveau "SOCLE" pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire national.

SOCLE

- Pas de restriction

Activités physiques et sportives

Une nouvelle FAQ est disponible depuis le 24 août 2022. Vous pouvez la retrouver [ici](#).

→ Rapport de la commission académique des examens en EPS

Veuillez trouver le Rapport de la commission académique des examens en EPS pour cette année 2021-2022 en suivant ce lien.

→ Examens 2022

Vous êtes candidat à l'examen du baccalauréat général et technologique ou d'un diplôme professionnel ? Les réponses à vos questions sur les modalités de passage des examens en 2022 se trouvent en suivant ce lien.

RÉUSSIR
AU LYCÉE



[Plan du site](#)

Liste de diffusion



Retrouvez les newsletters
envoyées ICI



ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**. Elle s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

→ Evolution du contexte sanitaire

Pour cette rentrée sociale 2022-2023, un nouveau cadre est mis en place. Il comporte un socle et 3 niveaux de protocole.

Le niveau retenu pour cette rentrée est le niveau "SOCLE" pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire national.

SOCLE
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction <p>Activités physiques et sportives</p>

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

VOUS SEREZ ACCOMPAGNÉS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE



LE MÉTIER D'ENSEIGNANT SE CONSTRUIT

Enseigner c'est ...

- Poursuivre l'**appropriation de connaissances** tout au long de votre formation, mais aussi tout au long de son parcours professionnel, pour soi, pour vos élèves
- Être capable de construire **une posture professionnelle**, d'incarner l'institution : porter les valeurs civiques, montrer l'exemple en tant qu'adulte référent face aux élèves
- Être capable de construire **une relation pédagogique** de qualité en portant l'attention nécessaire à tous les élèves

ENSEIGNANT FONCTIONNAIRE OU CONTRACTUEL

- Agent de l'état (droits et devoirs du fonctionnaire)
- Déontologie et éthique du fonctionnaire
- Loyauté
- Obligation de réserve
- Continuité hiérarchique

ENSEIGNANT EN ÉTABLISSEMENT ET DANS LA CLASSE

ETABLISSEMENT

- Statut et supérieur hiérarchique
- Obligations de service (enseignement & UNSS)
- Les différentes instances (conseil de classe, conseil pédagogique, conseil de discipline, CA...)

Posture de l'enseignant d'EPS :

- Présentiel : Tenue vestimentaire, posturale, langagière
- Distanciel : numérique, téléphonique

CLASSE EN EPS

Responsabilité :

- Acquis des élèves
- Examens
- Surveillance des élèves
- Sécurité

- AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

ÉDUSCOL J'enseigne Je me forme Scolarité de l'élève Écoles et établissements Disciplines et thématiques

Modèles d'autorisation d'enregistrement image/voix

Télécharger les modèles d'autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/de la voix :

Mineur Majeur

Droit à l'image et Internet Responsable

Modèles d'autorisation de prises de vue ou de son :

- * [EPS - autorisation captation-utilisation image/voix majeur](#)
- * [EPS - autorisation captation-utilisation image/voix mineur](#)
- * [Lien vers les formulaires nationaux \(eduscol\)](#)

L'ATTITUDE DE STAGIAIRE À ADOPTER

L'art d'enseigner se construit dans l'humain à savoir les relations, le partage et le travail en équipe, les échanges professionnels :

- Soyez curieux, ouverts, à l'écoute.
- Partagez vos expériences, vos doutes et vos difficultés mais aussi vos progrès et vos réussites avec toutes celles et ceux qui vous accompagnent.
- Ne restez jamais seuls.



LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES POUR 2022-2023, LETTRE DE RENTRÉE DU MINISTRE

Bulletin officiel n° 26 du
30 juin 2022

LES GRANDS AXES QUI NOUS ENGAGENT :

- UNE ÉCOLE ENGAGÉE POUR L'EXCELLENCE ET LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX
- UNE ÉCOLE ENGAGÉE POUR L'ÉGALITÉ ET LA MIXITÉ
- UNE ÉCOLE ENGAGÉE POUR LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

« La pratique régulière de l'activité sportive par nos élèves est une condition de leur bonne santé, du dépassement de soi et de la cohésion de groupe. L'éducation physique et sportive en constitue l'élément fondamental. »

LE PROJET D'ACADÉMIE A VENIR ...

UNE ÉCOLE DU BIEN ÊTRE

LA PRATIQUE SPORTIVE POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES

TITULARISATION FONCTIONNAIRE STAGIAIRE À MI-TEMPS



JURY ACADÉMIQUE (NOMMÉ PAR M LE RECTEUR) POUR UNE PROPOSITION DE DÉCISION :

TITULARISATION, RENOUVELLEMENT, LICENCIEMENT

TITULARISATION FONCTIONNAIRE STAGIAIRE À TEMPS PLEIN

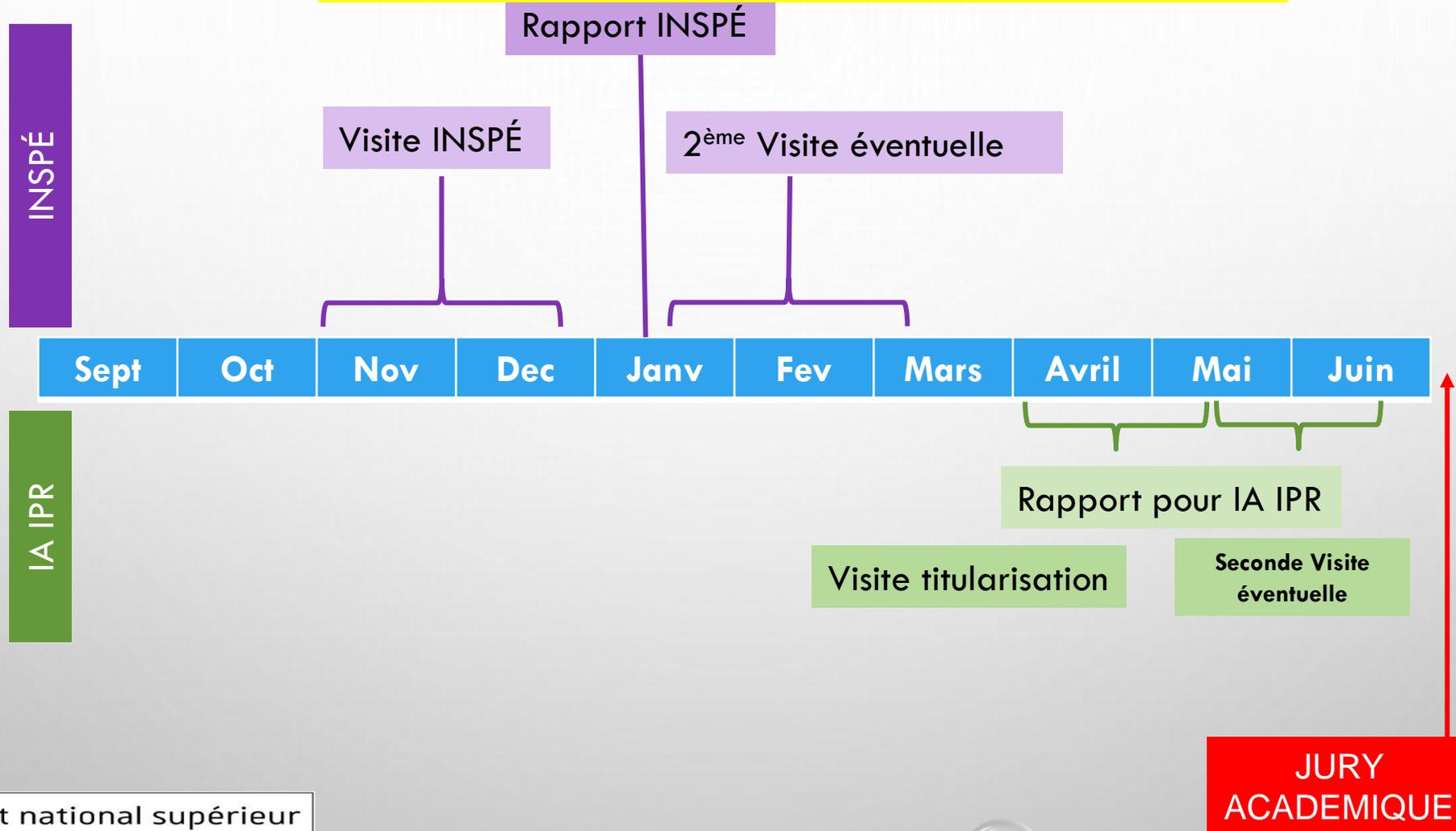


JURY ACADÉMIQUE (NOMMÉ PAR M LE RECTEUR) POUR UNE PROPOSITION DE DÉCISION :

TITULARISATION, RENOUVELLEMENT, LICENCIEMENT

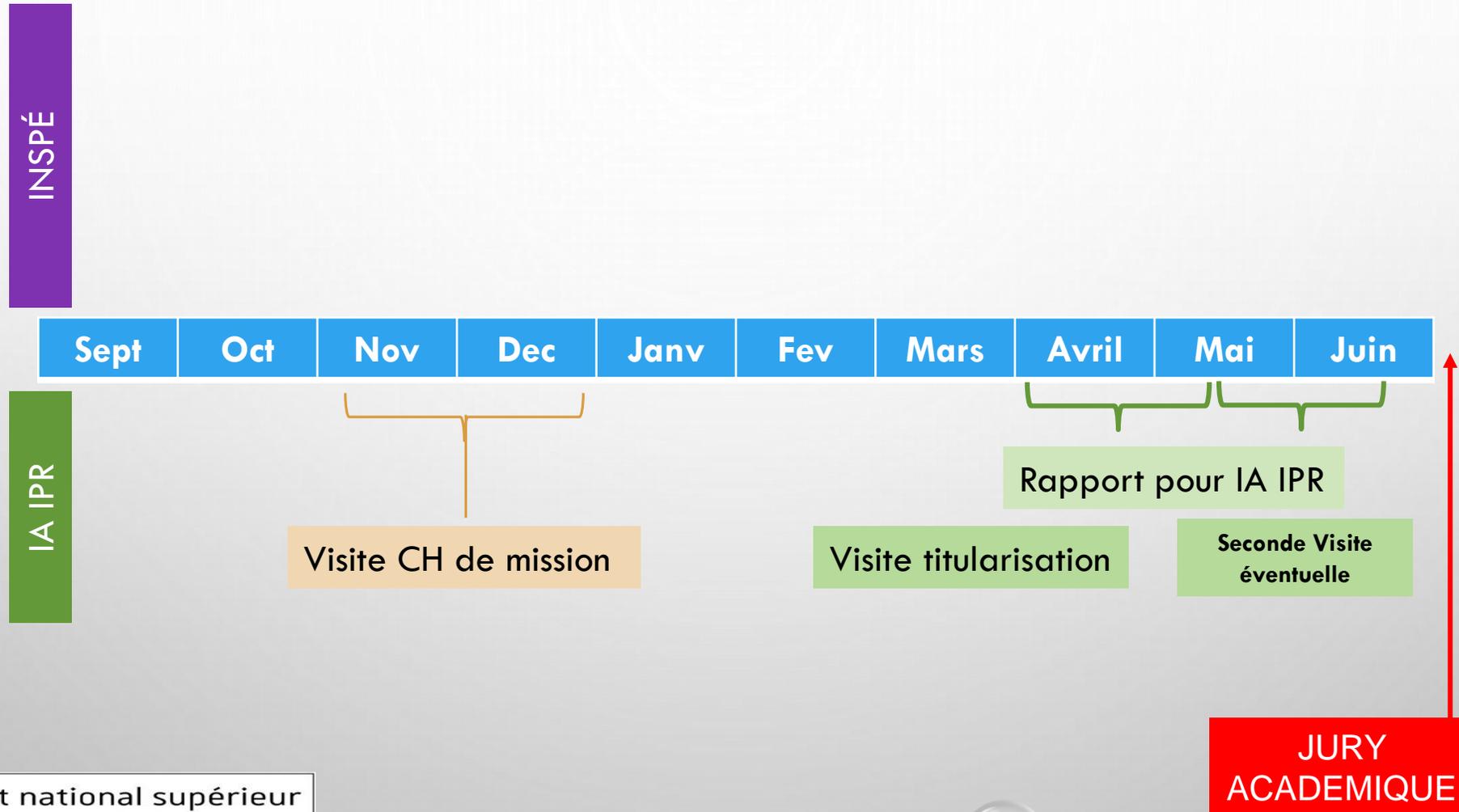
Les échéances pour la titularisation

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE à mi-temps



Les échéances pour la titularisation

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE À TEMPS PLEIN



F.A.Q.

Posez LA question qui vous préoccupe encore ?

Il n'y a pas de question stupide

CALENDRIER TEMPS PLEIN

Date de formation	Thématique
1/09/2022	Prise en main des classes + Echauffement
	Prise en main des classes + Echauffement
15/09/2022	Programmation des séquences et leçons : mise en œuvre pratique
	Programmation des séquences et leçons : mise en œuvre pratique
20/10/2022	Point d'étape n°1
	Sécurité escalade
17/11/2022	Besoin point étape n°1
	Sécurité escalade
1/12/2022	Inclusion /Accessibilité en EPS
	Inclusion /Accessibilité en EPS
15/12/2022	Point d'étape n°2
	+ ...